



Mobilisation pour Maurice... et tous les autres

Vous vous souvenez peut-être des meurtres, commandités par la préfecture du Finistère, de deux paisibles sangliers, Obelix et Nestor, au lendemain du décès de leur protectrice, en avril dernier...

Les histoires similaires à celle-ci sont légion. La loi interdit d'héberger un animal sauvage (*Code de l'environnement, art. 411-1*) sauf dérogation, bien entendu. Or, il y a des gens qui contreviennent à cette interdiction. C'est le cas de Sylvia et son mari, qui ont recueilli Maurice, alors qu'il n'était qu'un tout petit marcassin orphelin, blessé de surcroît. Sans eux, sa vie ne valait pas cher (la vie des sangliers ne vaut pas tripette, de toute façon). Voilà six ans que le couple s'occupe de Maurice, qui se comporte comme n'importe quel animal de compagnie. C'est bien connu, les sangliers ont un talent particulier pour se faire tout petits et tout gentils lorsqu'ils sont admis au sein d'un foyer.



Le tort de Sylvia et son mari : ne pas avoir déclaré Maurice aux autorités.

A cause d'une loi aveugle, souvent appliquée au pied de la lettre, sans la moindre humanité, Sylvia et son époux sont plongés, comme d'autres avant eux,

dans le plus total désarroi, minés par l'angoisse de voir leur Maurice auquel ils tiennent tant emmené par des agents de l'Etat et sacrifié. Car, même si Maurice n'est pas « euthanasié » ou abattu de suite, il y a des chances pour que, s'il est séparé de sa famille adoptive, ses beaux jours soient définitivement derrière lui.

La décision du tribunal, qui a été reportée à cause du Covid-19, devrait désormais survenir tôt ou tard.

Maurice ne représente pas le moindre danger pour quiconque. Voilà un animal qui risque d'être « sanctionné », voire condamné à mort pour des fautes qu'il n'a pas commises. Voilà un couple qui depuis des mois vit dans la terreur que l'on fasse du mal à Maurice. Eux non plus ne sont coupables de rien, si ce n'est d'avoir porté secours à une pauvre bête qui, s'ils n'étaient intervenus, serait morte après une longue agonie, ou peut-être de la main de l'homme.

Parfois, ce genre d'histoire se termine bien. Mais il est cruel de dire aux gens que la seule conduite à tenir, c'est de se soumettre. Lorsque la loi nous semble injuste, il est de notre devoir de protester.

Nous demandons que la loi concernant la détention d'animaux sauvages soit revue et adaptée à certaines situations inhabituelles.

Vous êtes une association de protection des animaux. A ce titre, nous vous demandons votre aide pour sauver Maurice et les autres...

A propos de la détention des animaux sauvages et en particulier des sangliers, voir les liens suivants :

<https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/19446-sauve-et-choye-durant-6-ans-le-sanglier-maurice-risque-detre-euthanasie-par-les-autorites/>

<http://lagriffe-asso.fr/obelix-et-nestor-meurtres-en-catimini/>

<http://lagriffe-asso.fr/guy-et-bichette-une-histoire-qui-finirait-bien-si/>

<http://lagriffe-asso.fr/pire-que-les-chasseurs-ceux-qui-leur-facilitent-le-boulot/>

<https://www.facebook.com/pierre.rigaux.naturaliste/videos/2417498675026268/?v=2417498675026268>

<https://blog.defi-ecologique.com/chasse-au-sanglier/>

<https://www.youtube.com/watch?v=3zaTk9AJYel>

Si vous êtes d'accord et si vous avez des idées pour d'éventuelles actions (lettre ouverte aux parlementaires, aux médias, action publique, etc.) contactez-nous : lagriffe@orange.fr.